

DIRECTION TRUFFAUT

Bulletin d'information de l'équipe de direction du Collège François Truffaut

DANS CE NUMÉRO

- Le mot de la Principale adjointe
- A la une : DNB et CFG
- Le coin du personnel : La démarche "NEFLE"
- Le coin des parents : Infos vie scolaire - Vos questions/ Nos réponses
- Portrait du mois : Le chef cuisinier
- L'agenda du mois de janvier



Le mot de la Principale adjointe

Le premier trimestre qui vient de s'achever ne fut pas des plus simples. Après avoir été victimes d'une intrusion, de vol, de dégradations, d'agressions et de menaces graves, l'ensemble de la communauté scolaire a été touché, au même titre que la nation toute entière, par les événements d'Arras. Mais malgré tout, les enseignants, CPE, assistants d'éducation, agents techniques et administratifs du collège François Truffaut ont continué à œuvrer afin de permettre à l'ensemble de nos élèves de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions possible. Tout a été mis en œuvre par l'ensemble du personnel pour permettre à chacun de nos élèves de progresser et d'exceller.

Cette année qui débute sera marquée du même dynamisme. Le projet musique et arts, le tour des contes, la rencontre avec Mme Kolinka, les voyages scolaires, le concours de nouvelles fantastiques, le concours de lecture à voix haute, sont quelques unes des actions qui rythmeront les deux derniers trimestres. Parallèlement, les élèves continueront à être accompagnés : préparation aux examens et au passage au lycée, prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, ateliers d'aide et méthodologie, sont quelques exemples des actions d'accompagnement mises en œuvre par les enseignants. Nous ne pouvons donc aborder cette nouvelle année qu'avec confiance.

Ainsi, au nom de l'équipe de Direction, je ne peux donc que vous souhaiter à tous, *une très belle année 2024 et former tous mes vœux de réussite pour tous nos élèves.*

Bonne année 2024 à tous et à toutes !

Nadia Portier





LE DNB ET LE CFG

A la fin de la 3ème, une étape importante attend les élèves : le Diplôme national du brevet (DNB) et le Certificat de formation générale (CFG) pour les élèves des enseignements généraux et professionnels adaptés (SEGPA).

Comment sont délivrés le DNB et le CFG?

Délivré par un jury, le **brevet** est un diplôme qui atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège. Son obtention repose sur l'**évaluation du socle commun** et **cinq épreuves obligatoires** passées en fin du cycle 4 (classe de troisième). Le brevet comporte deux séries : la série générale pour les élèves de 3è générale et la série professionnelle pour les élèves de 3è SEGPA ou sur dérogation pour ceux de 3è générale.

Le **C.F.G.** quant à lui valide des acquis dans des domaines de connaissances générales, notamment pour les élèves de SEGPA. Il garantit l'**acquisition de connaissances** de base dans **trois domaines généraux de formation** : français, mathématiques, vie sociale et professionnelle.

Quelles sont les épreuves ?

Les épreuves du diplôme national du **brevet** comprennent **quatre écrits** et **un oral** pour les candidats scolaires. Elles complètent l'**évaluation du niveau de maîtrise du socle commun (400 points)**. Les sujets et les modalités des épreuves écrites correspondent aux programmes du cycle 4. Pour les candidats de la série professionnelle, des sujets distincts sont élaborés en adéquation avec les spécificités des classes de SEGPA. L'épreuve de **soutenance orale** notée sur **100** dure **15 minutes** (un exposé de 5 minutes et un entretien avec le jury de 10 minutes). Elle porte sur un objet d'étude abordé dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou un projet mené dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire ou des parcours éducatifs. Les candidats peuvent choisir de composer individuellement ou en groupe de 3 au maximum. L'épreuve de **français** dure **3 heures** et est notée sur **100**. Elle comporte un travail sur un texte littéraire et éventuellement une image, une dictée et une rédaction. L'épreuve de **mathématiques** notée sur **100** dure **2 heures** et comporte obligatoirement un exercice d'algorithmique. L'épreuve d'**histoire-géographie-enseignement moral et civique** comporte 3 exercices, dure **2 heures** et est notée sur **50**. Enfin, l'épreuve de **physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et technologie** dure 2 fois trente minutes, soit **1 heure**, et est notée sur **50** points. Seules deux des disciplines sur les trois sont évaluées. Précisons également que les enseignements facultatifs peuvent permettre d'obtenir 20 points supplémentaires.

L'épreuve du **CFG** est une **épreuve orale** d'une durée de **20 minutes** notée sur **160** points, qui consiste en un entretien avec un jury à partir d'un dossier élaboré à l'issue d'un stage, de l'expérience professionnelle, d'un des parcours éducatif suivi ou de centres d'intérêts. Cette épreuve complète l'**évaluation du niveau de maîtrise du socle commun**.

Quand auront lieu les épreuves du DNB et du CFG cette année ?

L'épreuve orale du DNB doit se dérouler entre le mois d'avril et la première épreuve écrite. Au collège François Truffaut, cet **oral** se déroulera le vendredi **21 juin 2024**. Les **épreuves écrites** se dérouleront le **1er et le 2 juillet 2024**. L'épreuve orale du **CFG** se déroulera le **20 et le 21 juin 2024**.

LE BREVET BLANC

Afin de préparer aux épreuves écrites du brevet, les établissements organisent traditionnellement des examens blancs au cours du deuxième et du troisième trimestre. Ces journées permettent aux élèves de se préparer à composer dans les conditions similaires à celles des épreuves de cet examen durant quatre demi-journées. C'est l'occasion pour les élèves de réviser les cours, faire le bilan des objets étudiés depuis le début de l'année. Ces exercices leur permettent également d'apprendre à gérer leur temps. Une épreuve d'oral blanc sera également organisée afin de permettre à chacun des candidats d'évaluer sa présentation orale. Les notes obtenues au cours de ces exercices écrits de brevet blanc seront prises en compte dans le bilan trimestriel de chaque élève. Ces épreuves auront lieu les **15 et 16 février** ainsi que les **13 et 14 mai** pour l'écrit, et le **31 mai** pour l'oral.



Faire émerger des initiatives nouvelles dans le cadre de concertations locales, afin d'améliorer la réussite, le bien-être des élèves et réduire les inégalités, tel était le principal objectif annoncé de la démarche "Notre école, faisons-la ensemble". Cette démarche favorisant la mise en œuvre de projets pédagogiques à l'échelle d'un établissement scolaire repose sur le volontariat des équipes, un travail commun et local afin que chaque établissement identifie des solutions qui correspondent à sa situation pour améliorer la réussite de ses élèves, une ouverture dans le temps, un accompagnement pédagogique permanent et de proximité. Le projet "NEFLE" doit donc s'inscrire dans la durée et ne pas se limiter à une action. Il peut comprendre plusieurs axes ayant des entrées différentes mais répondant aux mêmes objectifs.

143 projets ont été validés et financés dans l'académie de Lyon. Un engagement financier pluriannuel de 4 000 000 d'euros a été ainsi validé. Chaque équipe qui souhaite s'engager dans un projet "NEFLE" peut bénéficier d'un accompagnement pédagogique de proximité ainsi que d'un appui technique qui concerne la concertation en amont de la construction du projet, son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation. Les établissements du second degré doivent se rapprocher du département innovation de l'EAFC, du CARDIE, des corps d'inspection disciplinaires concernés et des inspecteurs référents de l'établissement.

Pour en savoir plus



LE COIN DES PARENTS

INFOS VIE SCOLAIRE



Il est à rappeler que le port de couvre-chef (casquette, chapeau, bonnet, capuche,...) est interdit dans les couloirs, le hall, les salles de classes et l'ensemble des pièces fermées de l'établissement. Le seul lieu où les élèves peuvent se couvrir la tête pour se protéger des aléas climatiques (pluie, neige, ensoleillement intense, température basse) est la cour de récréation. De plus, afin de mieux gérer le contrôle à l'entrée de l'ensemble des usagers (contrôle de l'identité et absence de port d'objet pouvant poser un trouble à la sécurité), il sera demandé à l'ensemble des élèves d'ôter tout couvre chef dès le franchissement du portail, ceci afin d'être en adéquation avec le plan Vigipirate que nous devons obligatoirement respecter.

VOS QUESTIONS

Nos réponses

Question : Pourquoi les enseignants absents ne sont pas remplacés systématiquement?

Réponse : Deux modalités de remplacement des enseignants absents existent : remplacement en "interne" pour les absences de moins de 15 jours ; remplacement par un enseignant TZR ou contractuel affecté par le rectorat pour les absences de plus de 15 jours. Le remplacement en "interne" est assuré dans le cadre du protocole de remplacement de courte durée de l'établissement. Il s'agit de mobiliser un ou plusieurs enseignants afin de remplacer leur collègue absent. Ils doivent être prévenus 48 heures à l'avance et ne peuvent effectuer un remplacement que sur les plages horaires définies en début d'année scolaire. Si aucun enseignant n'est mobilisable, une demande est faite auprès des autres enseignants qui se proposent alors en fonction de leurs disponibilités. Le non remplacement d'un enseignant absent est donc lié à différents facteurs : indisponibilités des enseignants volontaires, absence imprévue et durée d'absence trop courte pour mettre en œuvre un remplacement de courte durée, indisponibilité d'enseignant remplaçant du vivier académique pour les absences de plus de 15 jours.

PORTRAIT DU MOIS : *Le chef cuisinier*

Après une longue carrière de restaurateur, j'ai intégré l'éducation nationale comme cuisinier. J'ai d'abord travaillé dans différents établissements scolaires (Anne Franck, Mario Meunier, Ennemond Richard) avant d'intégrer le collège François Truffaut en 2017.



Le rôle du chef cuisinier d'un service de restauration d'un établissement scolaire du second degré est très diversifié. Je dois élaborer des menus en tenant compte du plan alimentaire fourni par la collectivité de rattachement, le conseil départemental. Ce plan alimentaire impose des contraintes diététiques à prendre en compte comme par exemple la présence d'un légume à chaque repas proposé aux élèves. Je m'occupe également de la gestion des commandes des produits nécessaires à la confection des repas et de la production de ces repas. Un chef cuisinier en établissement scolaire doit être autonome, patient, organisé et apte à gérer au mieux le crédit alloué à la restauration.

Ce que j'apprécie dans ce métier c'est qu'il me permet d'être en contact avec les élèves tout en continuant à pratiquer une activité qui me passionne : la cuisine. Par contre, les contraintes horaires sont ce que j'apprécie le moins. Je dois être à mon poste à 6 heures du matin. Même si je termine à 14 heures, se réveiller si tôt ne fait pas parti des contraintes que l'on a lorsque l'on est chef cuisinier en dehors de l'éducation nationale !

Eric Blachier

L'agenda du mois de janvier

JANUARY 2024						
SUN	MON	TUE	WED	THU	FRI	SAT
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Vendredi 12 janvier 2024 :

Projet Musique et arts - Classes de 3è



Vendredi 19 janvier 2024 :

Projet Musique et arts - Classes de 3è



Mardi 23 janvier 2024 :

Tour des contes



Vendredi 26 janvier 2024 :

Projet Musique et arts - Classes de 3è

